



N°187 - Septembre-Octobre 2019

COLLOQUE EUROPÉEN

Le jeudi 3 octobre 2019, INDECOSA-CGT organise au siège de la confédération CGT à Montreuil (93) un colloque européen intitulé « changement climatique et consommation, quels liens ? »

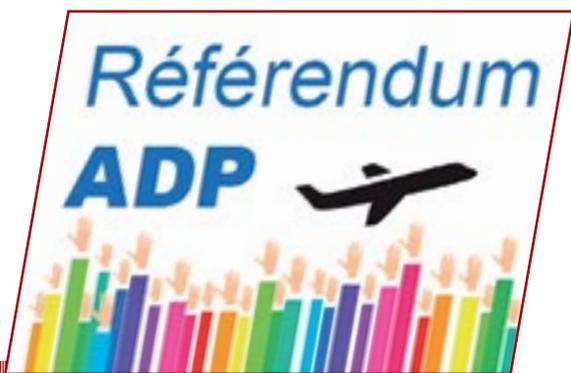
Second volet d'un cycle sur trois ans.

La mobilisation qui traverse les services d'accueil d'urgence des hôpitaux, partout en France, rejoint les revendications d'Indecosa-CGT : un service public de santé pour des soins de qualité accessibles à tous. Visite... médicale.

URGENCES

RECRUESCENCE DU VIRUS LIBÉRAL

Privatisations... petits arrangements entre amis



Depuis 1936, une vague de nationalisations a modifié le paysage économique français. C'est ainsi, qu'en 1946, sont créées les grandes entreprises publiques nationales Electricité de France (EDF) et Gaz de France (GDF). Après 1986 c'est une vague ininterrompue de privatisations.

Au cours de la campagne présidentielle, Emmanuel Macron s'était bien gardé d'annoncer qu'il engagerait des privatisations une fois au pouvoir.

Ses convictions à ce sujet sont pourtant anciennes. Quand il était ministre de l'Économie de François Hollande, M. Macron avait déjà supervisé la privatisation des aéroports de Lyon, de Toulouse et de Nice, et procédé à la cession de participations publiques dans les groupes Safran, Orange et Engie.

Intérêt général

Dès l'élection d'Emmanuel Macron, la presse économique souligne l'impatience des investisseurs, alléchés par la perspective d'une concession de l'exploitation des principaux aéroports français, Roissy-Charles de Gaulle, Orly et Le Bourget. Parmi les candidats figure le groupe Vinci, déjà actionnaire à 8 % d'ADP et grand

bénéficiaire de la privatisation des autoroutes engagée par Laurent Fabius en 2002, puis amplifiée par Dominique de Villepin en 2005.

En théorie économique, la privatisation des aéroports qui constituent des monopoles naturels n'a rien d'une évidence. Dans la plupart des grands Etats aéronautiques et notamment aux Etats-Unis, le choix a été fait de conserver les aéroports sous contrôle public en raison de leur caractéristique d'infrastructure d'intérêt général au service de l'aménagement du territoire.

Un camouflet pour le président ?

L'entêtement du gouvernement et de l'Élysée étonne. On retrouve cette obstination dans la vente partielle de l'aéroport Toulouse-Blagnac, portée dès 2014 par un certain M. Macron, ministre de l'Économie. En distribuant 100 % du bénéfice en dividendes et en piochant dans les réserves financières de l'aéroport avant de remettre en vente sa participation, l'acheteur chinois Casil avait montré son peu d'intérêt pour l'avenir du site. Le 16 avril dernier, la cour administrative d'appel de Paris offrait une voie de sortie en annulant la procédure de privatisation, jugée irrégulière.

La perspective d'un référendum sur la privatisation d'Aéroports de Paris constitue un camouflet pour le président de la République. Dès son passage au ministère de l'Économie, Emmanuel Macron avait tout mis en œuvre pour céder ce joyau de l'État français. Mais son empressement, la faiblesse des arguments financiers comme les réseaux à la manoeuvre ont cristallisé les soupçons et coalisé les oppositions.

Si les Français ne veulent pas de cette privatisation, il leur appartiendra de se mobiliser par pétition, puis de dire par voie de référendum que les aéroports de Paris revêtent le caractère d'un service public national. ■

D'après Le monde diplomatique, juin 2019, M. Endeweld

Signer la pétition " non à la privatisation d'aéroports de Paris ! " sur Change.org.

Pour le soutien au référendum d'initiative populaire vous devez signer sur le site du ministère de l'Intérieur : <https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>

DISPARITION

Hommage à Claude CHANEL



C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de notre camarade Claude Chanel des suites d'une longue maladie.

Ancien secrétaire de la section départementale du Syndicat National du Trésor, Claude a été Président de l'association de défense des consommateurs d'INDECOSA-CGT de l'Ain, de 1983 à 2014.

Membre de notre conseil d'administration depuis 1983. Il a beaucoup œuvré dans le secteur du logement social, notamment en tant qu'administrateur à Bourg Habitat. Il a partagé généreusement ses connaissances dans ce domaine et a contribué à développer l'implantation de nos associations chez les bailleurs sociaux.

Militant dévoué, toute la CGT de l'Ain est en deuil.

ÉTÉ CANICULAIRE, RENTÉE AUSSI CHAUDE ?



Même en grève, ils assurent tous le service public !

Après l'été les mouvements sociaux sont loin de s'affaiblir ! Les personnels des urgences médicales, comme ceux des Ehpad, en mouvement l'année dernière, exigent un renfort de personnel, des lits et des moyens supplémentaires ; avec des services entiers de pédopsychiatrie qui ferment, des suppressions de lits, la psychiatrie publique est devenue un enfer. Les infirmières, les aides-

soignantes rejoignent les médecins pour exprimer leur désarroi avec le manque de considération qui leur est témoigné.

Tout le système de santé est l'objet de marchandisation : pénurie de médicaments, organisée ?... Délocalisations des fabrications en Asie... Medtronic, l'unique fabricant de pompes à insuline implantables arrête la fabrication, sans reprenneur connu, laissant ses utilisateurs dans le désarroi...

Les traités CETA et MERCOSUR suscitent de grandes inquiétudes chez les agriculteurs et les consommateurs. L'agroalimentaire a un impact sur la santé et le contenu de nos assiettes devra être scrupuleusement vérifié pour garantir une alimentation saine.

Le projet de privatisation des Aéroports de Paris (contre lequel une pétition a été ouverte) provoque la colère des usagers et plus globalement des citoyens. Les privatisations comme celles des autoroutes ont eu pour conséquence des hausses de tarifs pour les usagers et des profits pour les actionnaires.

Notre planète se dérègle ! Inondations, canicule, tornades, fonte des glaciers, ont fait cet été la une des journaux en France et dans le monde. Les gouvernements constatent les effets du réchauffement climatique mais n'agissent pas ! Les multinationales sont responsables d'une grande partie des pollutions et des atteintes à l'environnement. Écologie et capitalisme ne font pas bon ménage.

L'État français supprime des lignes ferroviaires et des trains (Perpignan-Rungis) ce qui multiplie le nombre de voitures et de camions sur les routes, malgré le coût de plus en plus élevé du carburant.

Colloque européen. Pour son 2^e volet sur la « Face cachée des produits que nous consommons », le colloque européen organisé par INDECOSA-CGT à Montreuil le 3 octobre aura pour thème : « réchauffement climatique et consommation, quels liens ? ».

Cela fait 40 ans que votre association de consommateurs Indecosa a été créée par la CGT, de plus en plus sensible, alors, aux problématiques de consommation. Celles-ci ne pouvaient plus être séparées des conditions de vie quotidienne des salariés, prenant en compte leur double dimension de salariés et de consommateurs.

Ensemble, nous avons fait grandir cette association qui s'est développée sur tout le territoire pour être plus proche de tous les salariés et consommateurs.

Nous fêterons cet anniversaire par un numéro spécial du IN et nous espérons que vous serez de plus en plus nombreux à lire ce magazine. Belle rentrée !

Muriel Duenas, Secrétaire nationale

ACTUALITÉS	P.2
Privatisations...petits arrangements entre amis	
INTERNATIONAL	P.4
Colloque européen : Changement climatique et consommation, quels liens?	
Du CETA à l'assiette !	P.5
TERRITOIRES	P.6
Corrèze :	
Assemblée générale	
Bas-Rhin : Création de l'association	
DOSSIER	P.7-13
Urgences : recrudescence du virus libéral	
FICHE PRATIQUE :	
Tout savoir sur le bail mobilité	
CULTURE	P.14-15
A lire : L' Archipel français	
Naissance d'une nation multiple et divisée	
A lire : Un monde sans esprit	
La fabrique des terrorismes	
A lire : Climats passés, climats futurs	

AGENDA

Septembre

- 11** Bureau national
- 18-20** Formation logement décentralisée à Lyon
- 21-22** Journées européennes du patrimoine
- 24-26** Congrès USH Paris porte de Versailles

Octobre

- 1^e** Journée mondiale de l'habitat
- 2** CA national
- 3** Colloque européen, Montreuil
- 9-11** Formation logement à Courcelle
- 16** Journée mondiale de l'alimentation
- 22** Bureau national

Octobre 1979 - octobre 2019

- INDECOSA-CGT fête ses 40 ans
- 2019** Centenaire de la création de l'OIT

Information Indecosa. Case 1-1. 263, rue de Paris- 93516 Montreuil CEDEX

Tél. : 01 55 82 84 05. email : indecosa@cgt.fr . Site : www.indecosa.cgt.fr

Directeur de la publication : Martine Sellier • Rédacteur en chef : Christian Méchain •

Rédaction dossier : Michèle Berzosa • Iconographie et mise en page : Pascale Leconte

• Relecture, correction : Marie-Christine Dabrowski • Bimestriel imprimé et routé par

Rivet Presse Édition, 87000 Limoges • Prix de vente : 5 euros au numéro. 6 numéros

par abonnement annuel : 30 euros • N° de commission paritaire :

0420 G 86486. Imprimé sur papier recyclé.



COLLOQUE EUROPÉEN

Changement climatique et consommation, quels liens?

Le jeudi 3 octobre 2019, l'association de défense des consommateurs INDECOSA-CGT organise au siège de la confédération CGT à Montreuil (93) un colloque européen intitulé « changement climatique et consommation, quels liens ? » C'est le second volet d'un cycle sur trois ans qui s'inspire des trois piliers du développement durable, en l'occurrence :

- le social,
- l'environnemental,
- l'économique.

Ce cycle intitulé « la face cachée des produits que nous consommons » met en lumière le paradoxe d'une consommation qui se veut accessible au plus grand nombre mais qui crée de profonds bouleversements sur terre. En matinée, la première table ronde sera consacrée à : **Un état des lieux inquiétant**, L'après-midi, la seconde table ronde abordera : **Les mesures à prendre.**

Pour tout renseignement :
Arnaud Faucon,
Chargé de Projet

DÉROULÉ DE LA JOURNÉE :



Animation : Un(e) journaliste de la NVO.

Mot d'accueil : Martine Sellier, Présidente de l'INDECOSA-CGT

8h 45 à 12h

1. Un état des lieux inquiétant

– **Jean Jouzel**, climatologue et membre de l'Académie des Sciences :

« Un monde à 1,5°C de réchauffement quelles conséquences ? »

– **Christophe Aubel**, directeur général de l'agence de biodiversité :

« Les impacts sur la faune et la flore »

– **Bloom**, Conséquences du changement climatique en milieu océanique.

« Montée des eaux, raréfaction du phytoplancton, baisse de la ressource halieutique »

– **Isabelle Autissier**, navigatrice, Présidente WWF France.

« L'océan, un puits de carbone menacé »

13h30 à 16h00

2. Les mesures à prendre

– **Philippe Antoine**, membre du Conseil national des déchets, ancien président de l'INDECOSA-CGT.
 « Consommer autrement grâce à l'économie circulaire »

– **Jocelyne Hacquemand** Secrétaire fédérale FNAF-CGT.

« Préserver la planète en déconnectant les ressources agricoles de la finance et du libéralisme »

Jean-Michel Poupon délégué CGT à « AIR LIQUIDE » Aquitaine.

« Produire et stocker de l'hydrogène : du mythe à la réalité »

– **Valérie Gonçalvès** secrétaire générale « SOS FUTUR ».

« La solidarité entre les peuples pour assurer la transition énergétique »

(un responsable de la CGT)

« Créer les emplois de demain pour assurer une transition juste »

16h15-16h30

3. Conclusions et perspectives

Présence de stands partenaires
 ENVIRONNEMENT-CONSOMMATION



Quel avenir
pour les éleveurs français ?

BRÈVES

SANTÉ ■ POLLUANTS

Bisphénols, phtalates, solvants, parabènes... Pour la première fois, *Santé publique France* a mesuré les niveaux d'imprégnation de la population française par six familles de substances présentes dans l'environnement et cherché à identifier les sources d'exposition probables – produits ménagers, cosmétiques, emballages alimentaires, etc.

L'organisme public ne se prononce pas sur les conséquences sanitaires de cette pollution, encore mal connues, mais rappelle que certains de ces produits sont des perturbateurs endocriniens ou des cancérigènes avérés ou suspectés. *La Tribune*, 3 septembre 2019

REAMENAGEMENT ■ PROJET CONTESTÉ

La transformation de la gare du Nord, l'un des plus spectaculaires chantiers prévus dans la capitale d'ici aux Jeux olympiques de 2024, vient de connaître son premier contretemps. La commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) de Paris a rendu un avis défavorable au volet commercial du projet le 27 juin. Un veto qui empêche la délivrance du permis de construire à ce stade. La décision de la commission nationale, saisie en appel, est attendue à l'automne. Dans une tribune publiée le 3 septembre par le journal *Le Monde*, un groupe d'architectes, d'urbanistes et d'historiens s'élève contre un

« projet inacceptable ». Ils dénoncent notamment la suppression d'accès directs aux quais au profit d'espaces de commerce, ils rappellent l'importance nodale et patrimoniale de la gare du Nord, qui figure à l'inventaire des Monuments historiques, et soulignent que des rénovations tout aussi efficaces mais moins coûteuses étaient possibles. *Lemonde.fr*, 9 juillet / *France culture*, 6 septembre 2019

Du CETA à l'assiette !

RATIFICATION. En France le 23 juillet 2019, après les élections européennes, une majorité de députés croupions ont approuvé la ratification du CETA. Le projet devrait être examiné par le Sénat en octobre.

Il avait été signé en catimini par l'UE et le Canada en 2016 et appliqué de façon provisoire depuis septembre 2017. Il aura fallu le refus de la Wallonie d'autoriser la Belgique à parapher l'accord pour qu'enfin celui-ci sorte de l'ombre.

Sur 28 pays européens seulement 13 l'ont approuvé.

Le CETA réduit drastiquement les barrières tarifaires et non-tarifaires aux échanges commerciaux. Celui-ci est évolutif, il prévoit que toutes les normes sanitaires, environnementales, et à terme, les normes sociales passeront aux décisions technocratiques d'experts. Aussi, ce traité est le cercueil de la démocratie. Outre qu'il permet l'importation d'OGM, d'animaux nourris aux farines animales et shootés aux antibiotiques et pesticides interdits en Europe. Il est la soumission de notre pays à la toute-puissance des multinationales qui pourront attaquer les décisions des États sur les questions en

matière de climat, de biodiversité, de santé publique, de services publics...

Un choix entre deux avenir

La composition de nos assiettes sera à l'image de l'ultralibéralisme de Macron. Dans nos cuisines régnera plus encore un certain esprit de classe. Pour les salariés et retraités à faible revenu le saumon aux OGM, le bœuf aux antibiotiques et pesticides... Pour les autres, les produits bio si chers à François De Rugy... Heureusement nous pouvons faire confiance aux moyens de contrôle de l'État pour que cela n'arrive pas sur le territoire national. Ils ont prouvé leur efficacité grâce aux moyens "pharaoniques" alloués par Macron et sa secte aux douanes, à la DGCCRF et aux services vétérinaires. Comme l'illustre si bien la multiplication des dysfonctionnements notamment dans le secteur de l'agroalimentaire...

Cependant, nous devons continuer à nous mobiliser et à multiplier les actions pour que le CETA n'entre pas en application. Car la route est encore longue, chaotique et incertaine, il faut l'acceptation des 28 parlements. Nicolas Hulot résume assez bien le caractère symbolique que revêt le CETA en dépassant les enjeux économiques « c'est un choix entre deux mondes, entre deux avenir ». ■

Patrice Bouillon, Secrétaire national

NUMÉRO HORS-SÉRIE IN MAGAZINE

L'ANNIVERSAIRE DES 40 ANS

L'association INDECOSA-CGT a été créée en octobre 1979. Cet automne l'association fêtera donc ses quarante années d'existence. Pour marquer cet anniversaire *IN Magazine* sortira un numéro hors-série : *INDECOSA-CGT a 40 ans*. Ce numéro spécial de 40 pages permettra de porter un regard sur l'histoire de l'association, sa place aujourd'hui et ses perspectives d'avenir.

Corrèze : Assemblée générale



INDECOSA-CGT de la Corrèze a tenu son assemblée générale le 26 mars 2019 à Tulle. Une trentaine d'adhérents ont participé à cette journée pour une association qui a la volonté d'être présente sur l'ensemble du département.

« Notre association agit à partir des réalités économiques et sociales et prend en compte le fait qu'un salarié est usager, contribuable, consommateur et citoyen, et que les réalités sociales, politiques et économiques conditionnent sa manière de vivre en tant qu'usager, consommateur et citoyen » insistait Jacques Perla dans son rapport d'introduction. Dans le contexte actuel marqué par "la grogne", le secrétaire soulignait « depuis un moment nous avons senti la misère s'installer et s'approfondir. Les consommateurs sont de plus en plus dans la difficulté, le pouvoir de chacun est au plus bas ». Et de pointer « loyers trop chers, frais bancaires frauduleux, taxes en tous genres, prix des carburants trop élevés, augmentation des tous les fluides (énergie, gaz, eau) nécessaires au quotidien ». Il dénonçait également les baisses drastiques de subventions attribuées à Indecosa-CGT.

Création de nouvelles antennes

Malgré ce contexte très particulier, l'association poursuit sa mission de défense des consommateurs qui s'est traduite entre avril 2016 (date de la dernière assemblée générale) et 2018 par la création de l'antenne de Brive avec des permanences le lundi et le mercredi, tenues par trois bénévoles et la création d'une nouvelle antenne à Ussel. « Nous manquons de bras et nous sommes en recherche de volontaires, afin d'assurer un travail nécessaire sur notre département » lançait Jacques Perla. Solange David, la trésorière, présentait un rapport financier détaillé qui a été adopté à l'unanimité. Son travail a été salué par l'assemblée générale. Marie-José Royano-Garcia détaillait l'activité de l'association sur les trois dernières années. En 2016, 57 dossiers (39 syndiqués, 8 non syndiqués, 10 non répertoriés) ont été traités, en 2017, 97 dossiers (41 syndiqués, 29 non syndiqués, 20 non répertoriés), en 2018, 107 dossiers (55 syndiqués, 31 non syndiqués). « On est reconnu pour notre action par des non syndiqués et on touche tous les domaines de la consommation » précisait-elle en rappelant que « 95% des dossiers se règlent ». L'assemblée générale a élu le nouveau conseil d'administration. ■

Président : Jean-Michel Durand • **Secrétaire :** Jacques Perla • **Trésorière :** Solange David.

ÉNÉRVE !



COMPLEXITÉ OU ...FAÇON DE MALTRAITANCE ?

Une dame de 82 ans désirait vendre son appartement pour entrer en maison de retraite. Elle s'est adressée à un notaire qui découvre que sa propriété a été acquise sous forme de parts de société donnant vacation à des lots de copropriété. Ce type de transaction pratiqué dans les années 1960 a été abandonné depuis.

A chaque fois qu'elle tentait de s'informer sur l'évolution de son affaire personne n'était disponible pour lui répondre ou lui obtenir un nouveau rendez-vous. Elle a dû faire appel à son aide-ménagère qui a pris rendez-vous sous son propre nom et l'a accompagnée le jour dit.

Devant l'insistance de la cliente, le notaire s'est trouvé dans l'obligation de trouver les solutions pour résoudre cette affaire qui lui paraissait complexe : « Il n'avait jamais fait de retrait de parts, la société n'existait plus, il fallait saisir le Tribunal avec un avocat pour que celui-ci désigne un nouveau liquidateur, etc ».

Voyant l'état de santé de la personne se dégrader rapidement et le peu d'entrain des parties concernées pour faire aboutir un dossier qui ne les intéressait pas, scandalisée, une de ses amies a dû prendre les choses en main pour qu'enfin ce dossier soit traité.

Quatre longues années se sont écoulées entre le désir de cette dame de mettre en vente son appartement et la signature définitive des actes !

Entre temps la personne a perdu la vue et est en fauteuil roulant.

JC

Bas-Rhin : Création de l'association



Indecosa-CGT 67 est née à Strasbourg en février 2019, sous l'impulsion d'une dizaine de membres, issus du Commerce, des Finances Publiques et de l'UL d'Hagenau.

Strasbourg est une capitale européenne, située sur la frontière franco-allemande. Acheter des biens en Allemagne est une pratique courante ici, de même qu'aller y travailler ou simplement s'y détendre. L'écart entre les pouvoirs d'achat de part et d'autre de la frontière, les différences de sensibilités sur les questions sociales et environnementales, tout ceci nous donne l'exemple au quotidien de l'importance de ces aspects sur nos modes de vie, dont la consommation est une part importante, même lorsqu'on cherche à la réduire le plus possible.

C'est donc très logiquement que notre démarche s'est d'abord structurée autour des rapports internationaux et que nous travaillons sur plusieurs dossiers de ce type actuellement, comme l'exploitation des réfugiés syriens en Turquie, ou les prétendus labels de « travail harmonieux » en Israël, sans délaissier pour autant les questions de consommation courante.

Nous espérons attirer de nouveaux membres et nous développer, prendre notre part dans les instances auxquelles les agréments d'Indecosa nous donnent accès et pouvoir communiquer le plus possible sur nos actions, aussi bien localement que dans les pages du IN Magazine. ■

Président : François Bilem Tél. : 07 76 35 89 50 • **Secrétaire :** Manuel Kraft • **Trésorier :** Nioucha Perat

Réception : pour l'instant sur RDV.

Associations Indecosa-CGT départementales, vos antennes :

Les actions que vous menez, les initiatives que vous organisez, vos activités sont à valoriser et à partager. Transmettez vos textes, programmes, informations, compte-rendus au secrétariat d'Indecosa-CGT national pour publication dans les pages Territoires du IN Magazine. Pensez à communiquer régulièrement vos calendriers (dates de vos CA, AG, formations...).

Le comité de rédaction

« Vous trouverez aussi nos articles dans le journal « ENSEMBLE » des syndiqués de la CGT et dans le magazine « VIE NOUVELLE » de l'Union confédérale des retraités CGT »



URGENCES

Recrudescence du virus libéral

La mobilisation qui traverse les services d'accueil d'urgence des hôpitaux, partout en France, rejoint les revendications d'Indecosa-CGT : un service public de santé pour des soins de qualité accessibles à tous. Visite... médicale.



Depuis le mois de mars, partout en France, par des jours de grève et des manifestations, les personnels des services d'accueil d'urgence (SAU) expriment leur désarroi. « Nos vies et la sécurité des patients ne doivent pas être prises en otage par les contraintes budgétaires. Nous devons, personnels et usagers faire front commun pour faire basculer le rapport de force » explique le texte d'une pétition lancée par le collectif Nos vies d'abord (1). Plusieurs agressions du personnel des SAU d'hôpitaux parisiens ont déclenché le mouvement. Mais les raisons de la colère des urgentistes sont bien plus profondes. Elles font suite à une très longue période de dégradation des conditions de travail et de prise en charge des patients. « Il faut que vous le sachiez, nous n'avons plus les moyens de prendre correctement soin de vous. (...) Notre métier perd son sens et son humanité, car nous sommes soumis aux injonctions contradictoires de prendre soin tout en étant rentables, rapides, flexibles » poursuit la pétition.

Soumis à une obligation de service minimum, la plupart des grévistes affichent simplement leurs convictions sur leur blouse, d'autres, à bout de force, sont en arrêt maladie. Quant aux manifestations, s'y sont retrouvées notamment l'association Inter-Urgences et l'intersyndicale (CGT, FO, SUD). Dans le même temps, l'AMUF (2) soutient le mouvement de grève et appelle à un véritable plan Marshall pour les urgences.

La mobilisation se poursuit

Face aux revendications des personnels des urgences – des effectifs plus importants, la reconnaissance de la pénibilité et une revalorisation des salaires, plus de moyens

et plus de lits dans les services hospitaliers – la ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, ne prend pas la mesure de l'urgence : 70 millions d'euros débloqués, des primes insuffisantes et le lancement d'une mission d'étude sur l'avenir des urgences (à quand les mesures qui en découleront ?). On est loin du compte, et loin des décisions qui devraient s'imposer immédiatement, déclarent les organisations qui maintiennent la mobilisation à l'automne. Quant au plan Ma santé 2022, il ne règlera rien, affirment les professionnels.

Des moyens à la hauteur des enjeux

Comme la population française qui comprend et soutient massivement le mouvement (92% des Français et 96% des professionnels de santé soutiennent le mouvement), Indecosa-CGT est aux côtés des urgentistes et des personnels des SAU. L'association, proche des patients, exige une vraie politique de santé avec des moyens à la hauteur des enjeux, pour des soins de qualité, pour tous et sur tout le territoire. ■

1. Sabrina Ali Benali, Christophe Prudhomme, Llorens Marie, Kierzeck Gerald, Julia Devigne
2. L'Association des médecins urgentistes de France

« Il faut que vous le sachiez, nous n'avons plus les moyens de prendre correctement soin de vous »

Pour signer la pétition « nos vies d'abord » :
<https://www.change.org/p/soins-dignit%C3%A9-nos-vies-d-abord>

ENTRÉE URGENCES

BFM TV.

213 SERVICES D'URGENCES EN GRÈVE.

RENDEZ-VOUS
BFMTV.

"Elizabeth II, les secrets d'un empire", l'enquête de BFMTV
À voir demain soir à 21h et 23h.



Pourquoi tant de monde aux urgences ?

Plusieurs raisons expliquent l'accroissement considérable de la fréquentation des services d'accueil d'urgence des hôpitaux. Un accroissement qui déborde le personnel médical et paramédical en nombre insuffisant.

En France, en 2002, le nombre de passages annuels de patients dans les services d'accueil d'urgence (SAU) était de 12 millions. Aujourd'hui, on en compte presque 23 millions, soit une augmentation de 91%. Comment expliquer cette affluence croissante ?

L'augmentation démographique, le vieillissement de la population et le développement des maladies chroniques ne sont pas les seules explications. Plusieurs raisons sont aussi à l'origine de cet accroissement. L'une des premières causes est que les patients peinent à trouver un médecin de ville, ou du moins un médecin qui accepte le tiers payant intégral. Les déserts médicaux, la saturation des carnets de rendez-vous des généralistes, le refus de certains, de recevoir de nouveaux patients, la fermeture des cabinets médicaux la nuit et le week-end, incitent les personnes malades à s'adresser, faute d'un médecin traitant, aux SAU. Ensuite, l'affaiblissement du pouvoir d'achat des familles renforce ce choix.

Médecine privée inaccessible

La médecine privée est devenue inaccessible pour un grand nombre de personnes à faibles revenus. En s'adressant aux urgences de l'hôpital, ces patients sont certains que le tiers payant sera appliqué et qu'il n'y aura pas de dépassement d'honoraires. De plus, l'ensemble des services auxquels ils peuvent être adressés (radiologie, analyse, etc.) est sur place.

La fermeture des hôpitaux de proximité et des maternités (moins 50% en 20 ans) est aussi une des causes de recours fréquents aux urgences. Les patients, hésitant à faire un long déplacement, diffèrent leur suivi régulier ainsi que les actes de prévention. De même, le développement des pratiques ambulatoires dans les hôpitaux, en laissant les patients seuls avec leur problème de santé, peut aussi influencer sur la fréquentation des urgences.

Un risque de mortalité accru

Concernant les personnes âgées en établissement d'hébergement (Ehpad), l'absence d'infirmière la nuit implique un envoi systématique dans les SAU des résidents qui se blessent ou qui tombent brutalement malades, même légèrement. Les pompiers sont alors appelés et la personne emmenée vers l'hôpital le plus proche. Enfin, au-delà de l'augmentation du nombre de patients, une raison du débordement des SAU est le manque de lits en aval, soit après leur intervention (100 000 lits supprimés en 20 ans dans les hôpitaux). Des malades peuvent rester des nuits entières sur un brancard faute de place dans les services hospitaliers, monopolisant soins et attention et générant une surcharge de travail pour les urgentistes et l'ensemble des personnels du SAU. Ces longues attentes, pour les maladies les plus graves, sont réputées accroître de 40% la mortalité dans les SAU. ■

« Les urgences sont le miroir grossissant de notre système de santé »

Entretien avec Christophe Prudhomme, médecin urgentiste, membre de la commission exécutive de la fédération CGT Santé et Action sociale et porte-parole de l'Association des médecins urgentistes (Amuf). Interview réalisée le 23 juillet 2019.

IN : Pourquoi y a-t-il aujourd'hui plus d'affluence qu'avant dans les services d'accueil d'urgence des hôpitaux ?

Christophe Prudhomme : Parce que les patients ne trouvent plus de médecins, et quand ils en trouvent un, les conditions dans lesquelles ils sont accueillis ne répondent plus à leurs attentes. Un médecin va demander à un patient de faire pratiquer une analyse de sang, une radio... Et pour chaque examen, il devra se rendre dans un lieu différent. Les patients préfèrent alors se rendre à l'hôpital où ils trouvent tout sur place.

IN : Cet accroissement de l'affluence a-t-il d'autres causes ? Est-il un phénomène récent ?

C. P. : La suppression de l'obligation de gardes des médecins de ville, instaurée en 2002 par Jean-François Mattei, alors ministre de la Santé, a été l'un des facteurs déclencheurs de l'explosion du nombre de passages annuels aux urgences. En 2002, on en comptabilisait 12 millions, nous sommes aujourd'hui à presque 23 millions de passages par an. À la disparition des médecins accessibles à tous, s'ajoutent aussi un accroissement de la population et son vieillissement.

IN : Vers quel type de structures faudrait-il orienter les patients pour cesser de saturer les urgences ?

C. P. : Nous préconisons les centres de santé où les patients peuvent trouver des médecins, mais aussi des kinés, des infirmières et d'autres professionnels de santé. Les médecins, comme les autres professionnels, y sont salariés et non rémunérés à l'acte. L'équipement du centre étant pris en charge par une collectivité ou, par exemple, par un organisme mutualiste, les médecins n'ont pas à investir pour s'établir. Le tiers payant intégral est accepté et aucun dépassement d'honoraires n'est pratiqué. Ce type de structures répond aux besoins des patients mais aussi à ceux des jeunes médecins qui ne souhaitent plus s'installer en libéral. C'est pour nous une solution à promouvoir en priorité.

IN : N'est-ce pas aussi un moyen pour une personne d'être suivie par un médecin traitant ?

C. P. : Bien sûr ! Et la question du médecin traitant, qui suit le patient et connaît ses pathologies, est essentielle. Aux urgences, les médecins ne connaissent pas les personnes malades qui s'adressent à eux. Les conséquences peuvent être graves. Les patients doivent pouvoir être suivis par un médecin traitant hors de l'hôpital.

Le problème est qu'on ne peut pas compter sur un système libéral, adossé à une caste médicale puissante, pour s'autoréguler. Alors, la

concentration des structures de santé dans les grandes métropoles et la désertification, par ailleurs, perdurent.

IN : Hormis une réduction du nombre de passages dans les services d'urgences, que faudrait-il pour que les patients soient mieux accueillis et que le personnel travaille dans de bonnes conditions ?

C. P. : Il faut plus de personnels, plus de moyens, et plus de lits en aval des urgences. Nous demandons un rattrapage du retard pris dans le recrutement. Pour bien faire, il faudrait aux urgences 10 000 postes de plus, hors médecins. Rien que sur l'Assistance publique, il manque 400 postes d'infirmière. On n'arrive pas à recruter : les salaires sont indignes, les conditions de travail inacceptables, les qualifications non reconnues... Il faut savoir qu'en termes de rémunérations des infirmières, comparées au salaire moyen de la population, la France se classe parmi les derniers pays de l'OCDE. En termes de parité du pouvoir d'achat, le classement est à peine mieux.

IN : La loi « Ma santé 2022 » apporte-t-elle des solutions non seulement aux urgences, mais à la prise en charge des soins en général ?

C. P. : Tous les cinq ans, depuis 20 ans, on nous invente une loi et rien n'est jamais résolu. Au contraire, les lois dites Bachelot et Tournai ont aggravé la situation. La loi de madame Buzyn ne résout pas plus les problèmes. Elle dit vouloir augmenter la démographie médicale mais elle a augmenté de seulement 500 le nombre de médecins en formation qui pfaonne à un peu plus de 9000 par an. Mais il est prévu que 10 000 médecins partent en retraite en 2020 ! Elle dit vouloir mettre en place des hôpitaux de proximité. Mais ces établissements, sans chirurgie, sans maternité, sans autres services indispensables, ne seront que des hospices pour personnes âgées tels les hospices du Moyen-âge ! Elle prône la pratique avancée pour les infirmières formées en master 1 ou 2, mais n'accorde à celles-ci qu'une prime de 100 euros mensuel en supplément d'un salaire de misère. Elle fait la promotion de la télé-médecine. Nous sommes favorables à celle-ci mais pas « façon Google » !

IN : Quels services peut rendre la télé-médecine selon vous ?

C. P. : Cette pratique peut être utile dans le cas d'un AVC, par exemple, quand le patient est éloigné d'un centre hospitalier et alors qu'il faut agir au plus vite dans les heures qui suivent l'accident. Ou en dermatologie, sur des ulcères de jambes, lorsqu'un infirmier peut être assisté d'un médecin à distance. Mais il ne faut jamais oublier qu'une médecine digne de ce nom nécessite avant tout une relation humaine de proximité, un face à face. Et du temps... La télé-médecine ne doit pas se substituer aux médecins manquants.

IN : On en parle peu, mais dans les services d'accueil d'urgence, particulièrement en Île-de-France, on trouve énormément d'internes. Sont-ils bien encadrés ?

C. P. : L'exploitation des internes et des médecins étrangers dans les services hospitaliers, quels qu'ils soient, n'est pas nouvelle. Mais



des dysfonctionnements

“Tous les cinq ans, depuis 20 ans, on nous invente une loi et rien n’est jamais résolu. Au contraire, les lois dites Bachelot et Touraine ont aggravé la situation. La loi de madame Buzyn ne résout pas plus les problèmes”

aujourd'hui, ils sont mis véritablement en première ligne. Faire faire le travail le plus difficile aux personnes les moins formées – je parle des internes – est une aberration. D'autant que l'encadrement est effectivement insuffisant. Alors qu'on avait réduit cette pratique depuis les années 90, on revient en arrière. C'est une réelle régression.

IN : En quoi les mauvaises conditions de travail du personnel soignant impactent la prise en charge des patients ?

C. P. : Aujourd'hui, aux urgences, il y a danger pour les patients et nous déplorons chaque fois les morts survenues. C'est évidemment une catastrophe, mais c'est inhérent au système actuel. Les services d'accueil d'urgence sont le miroir grossissant des dysfonctionnements de notre système de santé. Un système qui ne répond plus aux besoins de la population, à tout point de vue.

IN : La mobilisation continuera-t-elle en septembre ?

C. P. : Nous avons prévu, avec la Fédération CGT Santé et Action sociale, une journée nationale de mobilisation le 11 septembre, au moment des arbitrages pour la loi de Financement de la Sécurité sociale. Aussi, nous élargirons le mouvement au-delà des urgences. Nous nous rassemblerons autour de trois revendications : plus d'effectifs, une augmentation des rémunérations, plus de lits.

“Imposer les salaires hospitaliers, c'est taxer l'argent public issu des cotisations sociales des travailleurs”

Et pour financer ces besoins, nous demandons de changer une seule ligne de la loi : celle qui prévoit la taxation des salaires de l'hôpital. Imposer les salaires hospitaliers, c'est taxer l'argent public issu des cotisations sociales des travailleurs. C'est une imposition parfaitement injuste qui coûte 4 milliards d'euros aux Français, soit l'équivalent de 100 000 emplois.

IN : Il semble que les Français soutiennent le mouvement des urgentistes...

C. P. : Selon différentes enquêtes, 80% de la population constate une dégradation des soins liée au manque de moyens du service public de santé. Quant à la grève des urgentistes, elle est soutenue par 92% des Français. Le diagnostic sur le système de santé, tout le monde le partage. La question est « quelles sont les solutions ? » C'est pour faire entendre nos réponses que nous continuons la mobilisation. ■

Histoire vraie

Récit d'une expérience, sans grande gravité, mais ayant néanmoins nécessité près de dix heures d'attente dans un service d'urgence francilien. Pour aboutir à une erreur médicale.

3 heures du matin, sur un plateau de cinéma, la chute est bête comme la plupart du temps. Un pas de travers, la cheville se tord et une douleur vive paralyse Clara. Une heure plus tard, aux urgences de l'hôpital le plus proche, sur un fauteuil roulant mis à sa disposition, Clara est autorisée à passer les portes automatiques qui séparent l'accueil de la zone de soin. Le changement de décor est violent. L'openspace baigné d'une lumière crue est immense. Là, s'agitent des dizaines de personnes en blouse blanche, souvent jeunes, tout à la fois préoccupées et concentrées. Leurs allées et venues contrastent avec l'immobilité des innombrables patients, assis ou allongés sur des brancards. Peu d'intimité les protège. À quelques mètres de Clara un homme âgé, mal en point, probablement ivre, exhibe malgré lui sa nudité que la chemise bleue en non tissé ne dis-

simule plus. Il pisse sur le sol. D'autres saignent, toussent, crient, geignent, vomissent.

Les heures passent. 6 heures. Clara a obtenu un antalgique et un passage par le service de radiologie. Un interne évoque une fracture sans déplacement mais attend le retour du spécialiste vers 8 heures pour se prononcer définitivement. À côté de Clara, des gens perfusés se tassent sur des fauteuils, se tordent sous la douleur,

Difficile de distinguer au premier abord la fonction des personnels. Pour tous, l'activité est intense. Pourtant, malgré leur diligence, l'attente pour les patients est infinie.

ou suivent, enfin, un soignant dans un box. Difficile de distinguer au premier abord la fonction des personnels, médecins, internes, infirmiers, aides-soignants. Pour tous, l'activité est aussi intense. Pourtant, malgré leur diligence, l'attente pour les patients est infinie. 10 heures du matin. La cheville de Clara

est gonflée et douloureuse mais cet état ne justifie pas une intervention d'urgence. Des cas plus graves se sont succédés toute la nuit dans le service, des cas qui nécessitaient d'intervenir immédiatement. Clara attend dans son fauteuil, ankylosée par la fatigue, le pied posé sur une table basse. À midi, enfin, un médecin vient la chercher. Il diagnostique une sérieuse fracture de la malléole et du péroné, qui nécessitera une vis et des broches, puis il réalise une attelle de plâtre.

Clara devra revenir pour se faire opérer, mais il est impossible aujourd'hui de fixer une date. L'opération peut attendre jusqu'à douze jours, alors... On la rappellera. À 13 heures, près de dix heures après son arrivée, elle quitte le service des urgences avec une ordonnance de Doli-prane et son attelle.

Deux jours plus tard, Clara est convoquée pour être opérée. Une radio est à nouveau réalisée mais le service qui doit la recevoir est saturé et, de nouveau, un interne lui dit de rentrer chez elle jusqu'à une prochaine convocation. Il ne regarde pas la cheville se contentant de la radio. Sous l'attelle, une nécrose est apparue. Il ne la verra pas. Clara sera finalement soignée et opérée dans une clinique parisienne. ■

TOUT SAVOIR SUR LE BAIL MOBILITÉ

LE TYPE DE LOGEMENT CONCERNÉ

LES PROFILS DES LOCATAIRES

La loi Elan promulguée le 23 novembre 2018, portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, a instauré un bail d'un nouveau type, en quelque sorte précaire, le « bail mobilité». Il ne concerne que les logements meublés. Par exemple, une résidence principale laissée vacante durant quelques mois par son propriétaire pourra être éligible au bail mobilité.

Logé pour un à dix mois

Ce type de contrat de location s'adresse à des étudiants, à des personnes accomplissant un service civique ou en mobilité professionnelle. Celles-ci doivent justifier de leur qualité pour en bénéficier. Si les occupants veulent s'organiser en colocation, le bailleur ne pourra pas imposer la solidarité entre les colocataires ou leurs cautions. Seul le signataire du bail sera tenu responsable en cas d'impayés ou de dégradations. Le bail mobilité est conclu pour une durée comprise entre un et dix mois maximum. Il ne peut être ni renouvelé ni reconduit. Sa durée peut néanmoins être modifiée une fois, par avenant, sans que la durée totale du contrat ne dépasse dix mois. Un contrat initial est signé, par exemple, pour une location de cinq mois, puis, d'un commun accord, les parties s'entendent, par le biais d'un avenant, dans le but de prolonger la durée de location de cinq mois supplémentaires.

Un loyer fixé librement

Hors zone tendue – communes urbaines au sein desquelles le marché immobilier provoque des loyers élevés et où la fixation du loyer est encadrée – le loyer du bail



mobilité est fixé librement par le bailleur. Il ne peut pas être révisé en cours de bail. Les charges locatives sont versées de manière forfaitaire et toute demande de provisions est réputée illégale. Le forfait est ainsi mentionné dans le bail. Un dépôt de garantie ne peut pas, en outre, être réclamé au locataire qui peut résilier le contrat de location, à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre contre récépissé, en respectant un préavis d'un mois. Le bailleur, quant à lui, ne peut pas mettre fin au contrat avant son terme. Mais à l'échéance de celui-ci, le locataire doit libérer le logement.



L'AVIS INDECOSA-CGT

L'association de défense des consommateurs met en garde les locataires principalement dans le cas de baux de courte durée, sur l'attention à porter à l'état des lieux d'entrée dans le logement. De très nombreux litiges découlent en effet de documents imprécis. A la fin du bail, les conséquences peuvent être lourdes. Les bailleurs, privés ou publics, sont en droit de réclamer des frais, parfois exorbitants, de remise en état, les retenir sur la caution en cas de bail commun ou les facturer en l'absence de caution. Pour être efficace, l'état des lieux sera donc fait de préférence en plein jour et le locataire prendra tout le temps nécessaire à une vérification méticuleuse de tous les équipements.

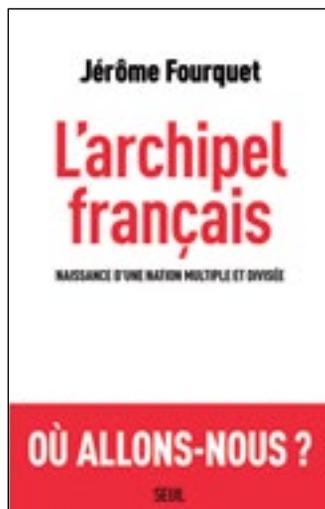
Contacts indecosa@cgt.fr et indecosa.cgt.fr

Des locataires précarisés

Si ce contrat de courte durée donne plus de flexibilité aux bailleurs privés – lesquels réclamaient depuis longtemps ce type de baux -, il est suspecté par les associations de défense des locataires d'introduire, voire ultérieurement de généraliser, une nouvelle forme de précarisation des locataires. En effet, le bail mobilité déroge au bail de droit commun d'une durée minimum (pour un logement non meublé) de trois ans si le propriétaire est un particulier, de six ans s'il s'agit d'un bailleur professionnel et tacitement reconductible.

Michèle BERZOZA pour INDECOSA-CGT
Paru dans Ensemble avril 2019

À LIRE



En quelques décennies, tout a changé. La France, à l'heure des gilets jaunes, n'a plus rien à voir avec cette nation une et indivisible structurée par un référentiel culturel commun. Et lorsque l'analyste s'essaie à rendre compte de la dynamique de cette métamorphose, c'est un archipel d'îles s'ignorant les unes les autres qui se dessine sous les yeux fascinés du lecteur.

C'est que le socle de la France d'autrefois, sa matrice catho-républicaine, s'est complètement disloqué. Jérôme Fourquet envisage d'abord les conséquences anthropologiques et culturelles de cette érosion, et il remarque notamment combien notre relation au corps a changé (le développement de pratiques comme le tatouage et l'incinération en témoigne) ainsi que notre rapport à l'animalité (le veganisme en donne la mesure). Mais, plus spectaculaire encore, l'effacement progressif de l'ancienne France sous la pression de la France nouvelle induit un effet d'« archipelisation » de la société tout entière : sécession des élites, autonomisation des catégories populaires, formation d'un réduit catholique, instauration d'une société multiculturelle de fait, dislocation des références culturelles communes (comme l'illustre, par exemple, la spectaculaire diversification des prénoms).

À la lumière de ce bouleversement sans précédent, on comprend mieux la crise que traverse notre système politique : dans ce contexte de fragmentation, l'agrégation des intérêts particuliers au sein de coalitions larges est tout simplement devenue impossible. En témoignent, bien sûr, l'élection présidentielle de 2017 et les suites que l'on sait...

Avec de nombreuses cartes, tableaux et graphiques originaux réalisés par Sylvain Manternach, géographe et cartographe.

Jérôme Fourquet est analyste politique, directeur du département Opinion à l'IFOP.

L'ARCHIPEL FRANÇAIS
NAISSANCE D'UNE NATION MULTIPLE ET DIVISÉE
 Jérôme Fourquet
 Editions du Seuil
 Parution : 7 mars 2019

À LIRE

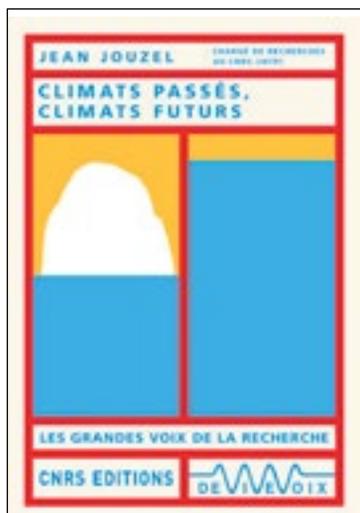


Dans le clair-obscur des crises politiques naissent les monstres. Ils naissent du vide culturel d'un monde politique sans esprit, d'un monde où les techniques sont devenues folles, d'un monde qui se nourrit des surenchères de la haine et du désespoir. Car le terrorisme rationnel des machines et des algorithmes, la marchandisation de la culture, du soin et de l'éducation, tendent à priver les citoyens et les peuples de leur passé comme de leur avenir. Le politique est en panne d'imagination et de courage. Pourtant, jamais autant qu'aujourd'hui, face à la prolétarisation généralisée des existences, les peuples ne se sont montrés à ce point affamés de nouvelles forces symboliques, de nouvelles fictions, pour vivre, désirer et rêver ensemble. L'attente d'un nouveau pacte d'humanité s'exprime. Il exige de réconcilier la politique et la culture, de sortir du "siècle de la peur" et de renouer avec l'expérience sensible d'une nouvelle révolution symbolique, qui donne au monde et à l'existence son sens et sa cohérence politique et poétique.

Roland Gori est professeur honoraire de psychopathologie clinique à l'université d'Aix-Marseille et psychanalyste.

UN MONDE SANS ESPRIT
LA FABRIQUE DES TERRORISMES
 Roland Gori
 Babel (Ed. ACTES SUD)
 Parution : août 2018

À LIRE



Le réchauffement climatique et le rôle des activités humaines sur notre climat deviennent de plus en plus perceptibles, et occupent une place grandissante dans notre vie quotidienne. Lutter contre le réchauffement climatique est un véritable défi : c'est celui que s'est fixé Jean Jouzel tout au long de sa carrière scientifique. L'analyse des molécules emprisonnées depuis des dizaines de milliers d'années dans les carottes de glace des forages polaires lui a permis, avec d'autres glaciologues, de comparer températures et composition de l'atmosphère à différentes époques. Ils ont ainsi souligné, pour la première fois, l'importance de l'effet de serre dans le réchauffement climatique.

Dans ce texte clair et enlevé, Jean Jouzel nous parle de son parcours, de ses travaux, de son engagement au sein du GIEC et nous introduit de manière claire à l'étude des climats passés pour mieux connaître et comprendre les climats futurs.

Jean Jouzel, médaille d'or du CNRS, Jean Jouzel est climatologue.

CLIMATS PASSÉS, CLIMATS FUTURS

Jean Jouzel
CNRS éditions
Parution : 29 août 2019

Collection Les grandes voix de la recherche
54 pages

BULLETIN D'ABONNEMENT

INDIVIDUEL

Nom : Prénom :

✂ Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Entreprise ou organisme :

COLLECTIF

Responsable de liste et du règlement collectif

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : E-mail :

Entreprise ou organisme :

■ Indiquer sur papier libre le nom et les coordonnées des destinataires

Au numéro : 5 €

Abonnement annuel : Formule papier 30 €

Formule numérique 30 €

Formule papier et numérique 35 €

Je règle par chèque à l'ordre de Indecosa-CGT

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom :

✂ Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe :

Portable :

Courriel :

Entreprise ou organisme

J'adhère pour l'année 2019 30 euros

Je m'abonne à In magazine pour six numéros 30 euros

Date et signature

A retourner à IN magazine Case 1-1 263, rue de Paris 93516

Montreuil Cedex Tél. : 01 55 82 84 05

Nous contacter : indecosa@cgt.fr



Scannez et découvrez le site
d'INDECOSA-CGT



**Nous anticipons
pour préserver
notre autonomie
et nos proches.**



**Des prestations
qui évoluent
selon votre
parcours de vie**

**Ce qui est essentiel pour nous, c'est d'avoir
un contrat qui évolue selon nos besoins.**

Grâce à Garantie Autonomie et Dépendance de la Macif, nous abordons sereinement notre avenir et celui de nos proches. Ce contrat s'adapte à nos besoins, et les prestations incluses nous permettent de rester autonomes le plus longtemps possible.

**Découvrez Garantie Autonomie et Dépendance
et ses avantages, en agence ou sur macif.fr**



Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi



Le contrat **Garantie Autonomie et Dépendance** proposé par la Macif est assuré par **Macif-Mutualité**, mutuelle régie par le Livre II du code de la mutualité, adhérente à la Mutualité Française. SIREN : 779 558 501. Siège social : Carré Haussmann - 22/28 rue Joubert 75435 Paris Cedex 9.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° Orias 13005670 (www.orias.fr).